

Sous-direction Technique

Date : 13/10/2024

Réf : AT/DO12/Sous-D. TEC /125 /2024

A / Monsieur : BOUALAG NOURI
Gérant De l'entreprise : BOUALAG NOURI

Objet : Mise en demeure.

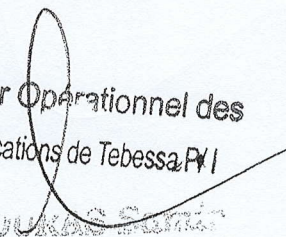
Projet : ODS N° : 105/2024 DU 14/05/2024 (Travaux ODN Cité ENNOUR 2 Cheria au profit du CMP Cheria).

Dans le cadre de la réalisation Travaux ODN Cité ENNOUR 2 Cheria au profit du CMP Cheria, Objet de L'ODS mentionné, il m'a été donné de constater que votre entreprise est absente pour accomplir les travaux au sujet.

A cet effet, je vous mets en demeure d'entamer les travaux, toute en application clauses du contrat en vigueur notamment l'article 34, un délai de huit (08) jours pour remplir vos engagements contractuelle).

Faute de quoi je me verrais dans l'obligation d'appliquer le règlement en vigueur.

DOT / TEBESSA

Le Directeur Opérationnel des
Télécommunications de Tébessa P.I

SOUKIAS SAKHIA

